



LES AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLÉE

Procédure d'obtention des licences renouvelées

A l'attention des adhérents de la saison 2017-2018

Pour obtenir vos licences, voici comment faire :

1. Envoyez une enveloppe suffisamment timbrée, libellée à vos noms et adresse, **accompagnée du chèque de règlement** ([>>> Montants ici <<<](#)) à l'adresse :

ATSMV
C/O Olivier Catoire
29 rue du lapin vert
77184 Emerainville

En précisant vos Numéros de licence.

2. Recevez votre licence
3. Faites-la tamponner et signer par votre médecin.
4. Renvoyez une copie de la licence signée et tamponnée, ou présentez là à un membre du comité directeur.
5. Nous la validerons auprès de la FFTir

ATTENTION :

Votre licence doit être validée **par nos soins** auprès de la FFT.

Pour que la licence soit validée par la FFT, vous devrez présenter, dès que possible, une copie de votre licence **signée et tamponnée par votre médecin**.

Vous pouvez également venir faire valider votre licence lors d'une session de tir (dimanche ou mercredi soir)

Le comité directeur des ATSMV